Groupe des Dombes

Pour une réconciliation des ministères

Eléments d'accord entre catholiques et protestants

Les Presses de Taizé

© Les Presses de Taizé, 71460 Taizé-Communauté, 1973

Préambule

Le texte que publie cette année le Groupe des Dombes répond à la préoccupation pastorale déjà exprimée dans l'accord doctrinal sur l'eucharistie publié l'an dernier [1] : « Depuis quelques années, le Groupe des Dombes a examiné le sens et les conditions de l'ouverture eucharistique mutuelle et de la célébration commune. »

Alors que l'accord doctrinal sur l'eucharistie s'attachait à une condition essentielle de l'ouverture eucharistique mutuelle, un accord substantiel sur ce qu'est l'eucharitie, le texte que nous présentons invite les Eglises à une reconnaissance mutuelle des ministères qui donnerait un fondement théologique et ecclésial à des célébrations communes de l'eucharistie. Un fondement théologique — et c'est le sens de la première partie de ce texte : dégager des éléments d'accord sur le ministère. Un fondement ecclésial — et c'est la portée de la seconde partie : faire des propositions, à caractère exploratoire, en vue d'une réconciliation des ministères.

1. *Vers une même foi eucharistique ?*, Les Presses de Taizé, 1972.

Précisons la portée et les limites de l'accord doctrinal : le texte « manifeste entre nous un accord fondamental sur la nature et la signification du ministère pastoral dans le mystère de l'Eglise » ; il n'aborde pas les questions relatives à la forme, à l'organisation des ministères ; mais la diversité de ces formes ne nous semble pas être nécessairement un obstacle à la réconciliation des ministères. L'essentiel n'est-il pas la compréhension commune que nous avons de la relation des ministres à Jésus-Christ et à l'Eglise, du sens de leur ordination, de leur rôle dans la vie des communautés chrétiennes.

C'est en 1957 que le Groupe des Dombes a abordé de manière suivie l'étude de cette question qui a si profondément séparé l'Eglise catholique et les Eglises de la Réforme, au point de faire apparaître en Occident deux types de ministres nettement différents, le prêtre et le pasteur. Durant ces quinze années, le Groupe a largement participé à la multiplicité des recherches effectuées dans ce domaine qui, en particulier depuis Vatican II, est devenu une des préoccupations centrales de la vie des Eglises. Rappelons les principales étapes du cheminement des Dombes.

Le point de départ de la recherche est le fait que « Jésus-Christ est l'unique médiateur entre Dieu et les hommes » ; « le ministère de l'Eglise consiste à rapporter tous les hommes à cette unique médiation » ; celle-ci « s'actualise dans des signes qui sont la Parole et les Sacrements ». Toute la réflexion sur le ministère s'articule fondamentalement à la mission de l'Eglise « au service des hommes ».

Ceci nous appelle à préciser la relation entre Christ et l'Eglise. Méditant en 1958 la doctrine du Corps du Christ, nous distinguons un double rapport : « Jésus-Christ est la tête de ce corps de telle sorte que l'unité organique qu'il a avec son Eglise n'altère pas sa souveraineté sur elle ». Les ministères vont être situés dans ce double rapport de sorte qu'en 1959 nous inscrivons l'autorité du ministre « à l'intérieur des relations fraternelles entre baptisés ». « Le Christ, souverain Pasteur de son Eglise, exerce son autorité en particulier par des ministres mandatés par lui » ; dès lors « l'autorité du ministère fait partie de l'être même de l'Eglise » ; mais le ministère tient cette autorité de ce qu'il est « *service du Christ dans la puissance de l'Esprit* ». Ce caractère diaconal du ministère est affirmé avec force.

Nous sommes alors à pied d'œuvre pour étudier les deux questions les plus délicates : la succession apostolique (1960), le caractère sacerdotal du ministère (1961 et 1962). Si ces sessions ne nous permettent pas de surmonter nos divergences, elles les délimitent et comportent des affirmations importantes pour la suite. Notons en particulier la distinction faite entre les éléments intransmissibles de l'apostolat : témoignage oculaire, fondement sur lequel le Seigneur édifie son Eglise — et les éléments transmissibles : la charge d'annoncer l'Evangile et d'édifier l'Eglise. Signalons aussi l'affirmation que « le Corps du Christ, Grand Prêtre, se manifeste et s'accomplit comme corps sacerdotal » lorsque le Christ, se donnant à lui dans l'eucharistie « l'entraîne dans son propre mouve-

ment vers le Père », et le fait ainsi « participer à sa louange du Père et à sa puissance d'intercession pour le salut du monde ».

Mais la rencontre bilan de 1963 nous rend attentifs au fait que cette réflexion christologique doit être équilibrée par une réflexion pneumatologique. Celle-ci, menée en 1965-66-67, avec la participation si éclairante de Paul Evdokimov, nous permet de reprendre la recherche sur les ministères. Elle est abordée en 1967 par la question de la présidence de l'eucharistie, précisée en 1968 par l'étude de la doctrine d'Irénée sur la succession apostolique et son lien avec l'eucharistie ; elle comporte enfin une réflexion sur l'ordination, sur les relations entre ministère et charisme, entre ministère et prophétisme et débouche sur la perspective de la réconciliation des ministères. La rencontre de 1972 a rassemblé tous ces éléments dans le texte que nous présentons ici.

Si ce texte n'aborde pas les difficultés relevant de la forme des ministères, signalons cependant que les thèses de 1970[2] donnent quelques orientations relatives aux transformations qui nous semblent nécessaires tant du côté catholique que du côté protestant. Soulignons aussi nos affirmations sur la « co-responsabilité de tous les chrétiens » s'exprimant dans des « ministères divers et complémentaires » (alinéas 18, 19), sur les formes du ministère ordonné qui « peuvent varier selon les besoins de l'Eglise et les missions qu'elle confie », et le refus de toute caste cléricale (alinéa 36).

2. Publiées à la fin de cet opuscule.

La seconde partie se ressent sans doute de la rapidité avec laquelle elle a été établie, à la fin d'une session particulièrement chargée. C'est pourquoi les membres du Groupe ont préféré, au lieu de la signer, noter qu'ils ont participé à sa rédaction. Si elle a un caractère de proposition amendable, améliorable, elle est cependant indissociable de l'accord doctrinal, car elle témoigne de la volonté du Groupe d'être au service du peuple de Dieu dans cet appel à une action transformatrice de situations trop longtemps figées dans la séparation. Que servirait-il de progresser dans la compréhension commune de l'œuvre salvatrice de Jésus-Christ, de la mission qu'il confie à son Eglise, de la manière dont il veut que celle-ci soit structurée et équipée pour sa mission, si cela ne nous conduisait pas à mieux accomplir cette mission ensemble ?

Ont participé à la réunion du Groupe des Dombes du 4 au 8 septembre 1972 :

Père Jean Noël Aletti
Pasteur Georges Appia
Pasteur Jacky Argaud
Pasteur Daniel Atger
Père Paul Aymard
Père Joseph de Baciocchi
Père René Beaupère
Pasteur André Benoit
Pasteur Alain Blancy
Père Raymond Bréchet
Pasteur Henry Bruston
Père Edmond Chavaz
Père Marc Clément
Père Irénée H. Dalmais
Père Jacques Desseaux
Pasteur Edouard Diserens
Père André Fabre
Pasteur M. Ferrier-Welti
Père Claude Gerest
Père René Girault
Père Etienne Goutagny
Pasteur Jean Claude Ill
Père Maurice Jourjon
Pasteur Jean Jundt
Pasteur Jean Kaltenmark
Père Marie Leblanc
Pasteur Michel Leplay
Pasteur Louis Lévrier
Pasteur Marc Lods
Père Gustave Martelet
Pasteur Alain Martin
Père Pierre Michalon
Pasteur André Morel
Père André Perroux
Père Jean Roche
Pasteur Hébert Roux
Père Bernard Sesboüé
Père Robert Stalder
Frère Max Thurian
Pasteur André Vermeil
Père Maurice Villain
Pasteur G. Westphal

INTRODUCTION

1. Dans le mouvement de son amour libérateur, Dieu s'est choisi un peuple appelé à témoigner, à travers son histoire, d'une promesse destinée à tous les hommes.

Ce peuple-serviteur est envoyé pour être, toujours et partout, un signe d'espérance sur le chemin des hommes.

Cette mission le rend donc solidaire de toute l'humanité. Et nous sommes encore aujourd'hui au bénéfice de cet **envoi prophétique.**

2. Au sein de ce peuple, Dieu envoie son Fils qui se fait le serviteur de ses frères, révélant au monde la réalité du salut.

Jésus-Christ est ainsi l'unique Seigneur et Sauveur, qui, en donnant sa vie aux hommes, les appelle, par son service, à découvrir le sens de leur existence et la plénitude d'une humanité nouvelle.

3. La puissance de sa résurrection se manifeste, de génération en génération, par l'action de l'Esprit Saint qui suscite l'Eglise, la rassemble dans l'action de grâces et l'envoie pour la mission qui lui est confiée.

Cette mission engage le peuple de Dieu tout entier dans un service qui exige de lui fidélité, persévérance et efficacité.

4. C'est pourquoi, dans une écoute renouvelée du message apostolique et de l'attente des hommes, nous voulons discerner aujourd'hui les appels de l'Esprit Saint.

Dans la recherche œcuménique, en particulier sur le ministère de l'Eglise et les ministères dans l'Eglise, le critère fondamental doit être l'**apostolicité**, comme enracinement et comme envoi.

Cette recherche ne concerne ni n'informe seulement la vie interne de l'Eglise, mais la prépare et la qualifie pour l'accomplissement de la mission du Christ.

Première partie

ÉLÉMENTS D'ACCORD SUR LE MINISTÈRE

I. Le Christ Seigneur et Serviteur, ministre unique de son Eglise

5. Nous ne pouvons parler du ministère de l'Eglise et dans l'Eglise sans parler d'abord du ministère de Jésus-Christ lui-même. En effet, le ministère qu'il a exercé par sa vie et sa mort, le Christ ressuscité le poursuit aujourd'hui dans et pour son Eglise, afin qu'elle puisse le servir parmi les hommes de ce temps.

6. Le ministère du Christ est la norme de toute doctrine et de toute pratique du ministère chrétien. Celui-ci exige, à travers ses diverses modalités institutionnelles, une fidélité toujours renouvelée à l'exemple du Christ. « Voici, je suis parmi vous comme celui qui sert », nous dit Jésus (Luc 22. 27) ; et : « Je vous ai donné un exemple afin que vous aussi vous fassiez comme je vous ai fait » (Jn 13. 15) ; et encore : « Si quelqu'un me sert, qu'il me suive, et là où je suis, là sera mon serviteur » (Jn 12. 26).

7. Jésus-Christ lui-même, mystérieusement présent à son Eglise, ne cesse de l'interpeller par sa Parole et par son Esprit, pour qu'elle s'examine elle-même et qu'elle demeure fidèle à sa vocation et à sa mission. « Suivre » le Christ et lui devenir conforme fait aussi partie intégrante de la « succession » apostolique.

II. L'Eglise du Christ, Eglise des apôtres

8. L'Eglise, Corps du Christ, est apostolique en son être même, parce que le Christ, l'envoyé du Père, l'envoie à son tour au monde dans la puissance de l'Esprit.

9. L'Eglise entière, convoquée par le Christ, est envoyée pour convoquer tous les hommes à l'assemblée eschatologique du salut. Il y a de ce fait mission et donc ministère de toute l'Eglise. Pour accomplir cette mission, le Christ lui a donné, en la personne des apôtres, le signe ministériel que c'est lui qui convoque. C'est pourquoi le caractère apostolique de l'Eglise comporte **deux aspects indissociables** :

10. L'apostolicité de l'Eglise est fondée sur la fidélité du Christ à sa promesse d'être tous les jours avec les siens et sur la présence et l'action de l'Esprit Saint qui sans cesse l'édifie. Il y a donc **succession apostolique de toute l'Eglise.**

11. Mais au sein de cette succession apostolique, le Christ, pour attester son initiative de grâce, garantir la transcendance du message évangélique et assurer l'accomplissement de la mission ecclésiale, a envoyé les apôtres comme ses ambassadeurs, grâce au don de l'Esprit. Après les apôtres, le ministère apostolique se poursuit toujours dans l'Eglise sur le fondement qu'ils constituent et doit rester pleinement fidèle au message transmis par eux. Ce ministère, don de Dieu pour le service de toute l'Eglise, appartient à la structure de celle-ci. Il y a donc **succession apostolique dans le ministère institué par le Seigneur.**

12. La plénitude de la succession apostolique de toute l'Eglise implique une continuité dans les caractères essentiels de l'Eglise des apôtres : le témoignage de la foi, la communion fraternelle, la vie sacramentelle, le service des hommes, le dialogue avec le monde et le partage des dons que le Seigneur fait à chacun.

13. La plénitude de la succession apostolique dans le ministère implique la continuité dans la transmission de la charge ministérielle, la fidélité de la prédication à l'enseignement apostolique et la conformité de la vie à l'évangile et aux exigences de la mission. Ces trois éléments sont normalement indissociables.

En effet, cette succession, en tant que signe ministériel, atteste le caractère apostolique de l'Eglise et ouvre la communauté à la venue et à l'action du Seigneur lui-même.

III. Le ministère de toute l'Eglise et la diversité des ministères dans l'Eglise

14. La mission commune de l'Eglise, attestée par l'évangile, est confiée à chaque fidèle par le baptême d'eau et d'Esprit et par sa participation à l'eucharistie.

15. Chaque membre du Corps du Christ est appelé et habilité à vivre sa foi et à en témoigner au milieu de ses frères par le service de l'amour et de la justice, par le rayonnement de l'espérance. Ainsi, en chaque lieu, la communauté chrétienne témoigne de la réconciliation dont elle vit et appelle tous les hommes à se laisser réconcilier avec Dieu et entre eux.

16. Toujours et partout, l'Eglise, peuple de Dieu, est, malgré sa misère, « une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis, pour annoncer les louanges de Celui qui appelle » les hommes à sa lumière (1 Pi. 2. 9).

17. L'évangélisation, le service du monde par l'Eglise, l'édification de la communauté requièrent des activités très diverses, permanentes ou momentanées, spontanées ou institutionnelles.

18. L'Esprit Saint suscite donc dans le peuple de Dieu des hommes et des femmes pour assumer des ministères divers et complémentaires, qui tous témoignent de la fidélité du Christ à ses promesses et de la richesse de ses dons.

19. Il ressort de là que le témoignage du Christ et le service de la mission ne sont pas le monopole de quelques-uns, mais la co-responsabilité de tous les chrétiens.

IV. Ministère pastoral et communauté : leur dépendance à l'égard du Christ

20. Quelles que soient, dans une communauté chrétienne, la diversité et la multiplicité des charismes ou des fonctions, le propre du ministère pastoral [1] est d'assurer et de signifier la dépendance de l'Eglise envers le Christ, source de sa mission et fondement de son unité.

21. Membre de la communauté chrétienne, le (ou les) ministre est aussi auprès d'elle un « envoyé » qu'elle reçoit du Christ. Ses fonctions marquent dans l'existence ecclésiale la priorité de l'initiative et de l'autorité divines, la continuité de la mission dans le monde, le lien de communion établi par l'Esprit entre les diverses communautés dans l'unité de l'Eglise.

Cela implique l'union du ministre avec ceux des autres temps et des autres lieux au sein d'un même collège [2] issu des apôtres.

1. Nous désignerons désormais par « ministère pastoral », en donnant à cette expression la portée la plus forte, le ministère dont le fondement a été indiqué au n° 11 et au sujet duquel il a été dit : « il y a donc succession apostolique dans le ministère institué par le Seigneur ». L'expression de ministère pastoral recouvre la diversité des ministères ordonnés.

22. Cette dépendance à l'égard de l'unique Seigneur et Sauveur s'exprime et se vit dans la dépendance réciproque de la communauté et du ministre. Leur interdépendance manifeste que l'Eglise n'est pas maîtresse de la Parole et des sacrements, ni source de sa foi, de son espérance et de son unité ; que le ministre, de son côté, n'existe pas par lui-même et pour lui-même, ni ne peut disposer à son gré du peuple chrétien.

Vie chrétienne et ministère sont ainsi reçus d'un Autre, le Christ vivant dans son Eglise, animés par son Esprit et soumis à son jugement.

23. Le ministère pastoral, qui durera jusqu'à la parousie du Christ, est aussi un ministère prophétique : son origine apostolique et son fondement dans l'autorité du Seigneur, bien loin de justifier un repli possessif, l'obligent à se tourner vers l'avenir qu'il annonce.

24. Les relations qui se nouent entre ministère et communauté dans l'Eglise une reflètent les relations des personnes de la Trinité dans l'Unité divine : ministère et communauté trouvent la

2. Nous prenons le mot « collège » non dans un sens juridique ou clérical, mais comme l'expression de la « communion ministérielle ».

source de l'autorité dans la personne du Père, du service dans la personne du Fils, de la liberté et de la communion dans la personne du Saint-Esprit.

V. Exercice du ministère pastoral

25. Les tâches essentielles du ministère pastoral, qui hérite des éléments transmissibles de la charge apostolique, sont indissolublement liées entre elles : annonce de la Parole, célébration des sacrements et rassemblement de la communauté.

26. Par le ministère de la Parole, le Christ nourrit l'Eglise de l'évangile dont elle doit vivre ; il lui en fait découvrir constamment la richesse afin qu'elle le porte à tous les hommes.

Ce ministère ne se borne pas à répéter ce qui fut dit autrefois ; il l'interprète et l'actualise, guidé par l'Esprit Saint, dans la communion de toute l'Eglise. Il s'efforce aussi d'indiquer les points de rencontre et de tension entre le message de Jésus-Christ et les problèmes, les situations et la culture du monde contemporain.

27. Par le ministère des sacrements, le Christ communique le don de sa personne et de sa vie.

En célébrant les sacrements, le ministre signifie que c'est le Christ lui-même qui les préside et leur donne l'efficacité promise. Il manifeste aussi que la parole évangélique est à l'œuvre dans le sacrement, accomplissant ce qu'elle annonce. Ainsi sont fondées et renouvelées la communion de l'Eglise au Saint-Esprit, sa vie de Corps du Christ, sa fidélité à Dieu.

28. Par le ministère du rassemblement de la communauté, le Christ restaure et construit sans cesse l'unité de son peuple en marche vers le Royaume. Ce ministère s'accomplit dans le respect de la liberté de l'Esprit Saint et dans la co-responsabilité effective des chrétiens.

29. Le ministère pastoral, dans ces trois fonctions, tient son autorité de ce qu'il est service du Christ, lui qui, Seigneur et Tête de son Corps, l'édifie en la puissance de l'Esprit.

30. Dans ces trois tâches du ministère, la relation d'autorité reste incluse dans l'aide fraternelle et la responsabilité commune du peuple chrétien envoyé au monde par le Christ. Ainsi, fidèles et ministres sont liés les uns aux autres dans des relations différenciées d'interdépendance et de réciprocité.

Par le dialogue et la prière, ceux qui célèbrent, à des titres divers, le même sacrement, s'ouvrent solidairement à l'Esprit Saint.

Les questions posées par la vie des chrétiens, leur témoignage et leur façon de s'approprier l'évangile, éduquent les ministres de la Parole et éclairent pour eux le sens de la foi, dont ils sont serviteurs.

31. A l'intérieur du sacerdoce des baptisés, le Christ structure son Eglise par le ministère pastoral. A travers ce ministère, le Christ conduit ses disciples au sacrifice spirituel, au témoignage et au service, sur de multiples chemins dont l'eucharistie est comme le carrefour. C'est en ce sens que le ministère est dit sacerdotal.

32. Dieu exprime sa fidélité à l'Eglise par l'assistance qu'il accorde au ministère, sans limiter son action à la seule intervention des ministres. Ceux-ci, de leur côté, doivent témoigner à Dieu leur fidélité, en servant leurs frères comme de bons intendants des mystères de Dieu (cf. 1 Cor. 4. 1-2).

VI. L'ordination des ministres dans la charge pastorale

33. Le ministère pastoral, parce qu'il exprime l'apostolicité de l'Eglise, est conféré, au sein de la communauté chrétienne, par l'intervention de ministres insérés dans la communion apostolique et signifiant l'action du Christ, qui ne cesse d'envoyer à son Eglise des serviteurs de l'évangile : telle est l'ordination.

34. Le Seigneur ressuscité est celui qui appelle, qui ordonne et qui dispense le don du ministère. L'ordination des ministres comporte la prière qui demande les dons de l'Esprit Saint et l'imposition des mains qui les signifie. Elle atteste que l'Eglise est liée aux actes de Jésus-Christ et des apôtres.

35. L'ordination des ministres est à la fois :

a) l'invocation de Dieu afin qu'il accorde les dons du Saint-Esprit en vue du ministère ;

b) le signe sacramentel [3] de l'exaucement de cette prière par le Seigneur qui donne les charismes nécessaires ;

3. « Quant à l'imposition des mains, qui se fait pour introduire les vrais prêtres et ministres de l'Eglise en leur état, je ne m'oppose point à ce qu'on la reçoive pour sacre-

c) l'accueil par toute l'Eglise d'un nouveau serviteur et son agrégation au collège des ministres.
d) l'engagement du ministre se donnant au ministère qui lui est confié.

36. Le ministère ordonné est définitif dans sa réalité fondamentale de service de l'évangile, des sacrements et de la communauté. Ses formes peuvent varier selon les besoins de l'Eglise et les missions qu'elle confie. L'exercice du ministère pastoral peut être interrompu pour une période plus ou moins longue, sans qu'une réordination soit nécessaire dans le cas d'une reprise. L'ordination, signe d'une différence de charismes entre le ministère pastoral et le sacerdoce des baptisés, loin de séparer les ministres du peuple de Dieu et de constituer une caste cléricale, les insère plus profondément dans la vie de l'Eglise.

ment. Car, en premier lieu c'est une cérémonie prise de l'Ecriture ; et puis elle n'est point vaine, comme dit S. Paul, mais elle est un signe de la grâce spirituelle de Dieu (1 Tim. 4. 14). Que je ne l'aie pas mis en compte avec les deux autres, c'est d'autant qu'il n'est pas ordinaire ni commun entre les fidèles, mais pour un office particulier » (CALVIN, *Inst. chrét.* IV, XIX, 28). Une recherche sur la sacramentalité reste à poursuivre, en raison de l'importance de cette notion dans le dialogue œcuménique.

37. Le texte qui précède manifeste entre nous un accord fondamental sur la nature et la signification du ministère pastoral dans le mystère de l'Eglise. Des difficultés demeurent ; les principales nous semblent désormais de deux ordres :

La première et la plus importante réside dans une interprétation et un discernement différents des figures concrètes et historiques prises par la succession apostolique des ministères du fait de la séparation.

La seconde concerne la diversité d'organisation et de répartition des ministères tels qu'ils existent de part et d'autre.

Ces difficultés ne nous paraissent pas nécessairement un obstacle à une éventuelle réconciliation ministérielle, sur la base de l'accord réalisé.